

M. Graydon: Je me demande si, malgré toutes leurs bonnes intentions, certains des meilleurs amis que compte le premier ministre à la Chambre ne lui rendent pas un mauvais service en tentant d'arranger les choses à leur façon. J'imagine que le premier ministre souhaite garder son indépendance à cet égard. Il veut acquitter lui-même ses propres frais.

M. Gibson: Et son automobile?

M. Graydon: Je n'en sais rien. Je n'y suis jamais monté.

M. Cruickshank: Je vous ferai faire un tour dans la mienne.

M. le président: A l'ordre!

M. Graydon: Sur ce point, le comité devrait, il me semble, respecter le désir du premier ministre. Il ne voudrait pas être poussé par le comité à modifier son attitude, au sujet de ce paiement de \$5,000, qui lui assure une certaine indépendance et qui confèrera à lui et à sa famille le sentiment qu'ils défrayeront leurs dépenses. Je ne crois pas que nous devrions insister davantage, si le premier ministre désire verser la somme de \$5,000.

M. Lennard: Je ne suis pas de cet avis. Le premier ministre désire, je crois, défrayer ses propres dépenses. S'il le veut ainsi, il est libre de le faire, mais il est inutile d'en faire mention dans un bill adopté par la Chambre des communes.

(L'article est adopté.)

L'article 6 est adopté.

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Maintenant.

M. Knowles: Avec la permission de la Chambre.

Le très hon. M. Howe propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Dion.

DÉFENSE NATIONALE

Forces de défense—

202. Établissement et organisation méthodiques des Forces de défense de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, et autorisation à cette fin d'engage-

[M. Gibson.]

ments globaux au montant de \$579,301,670, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 29 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, de contracter des engagements de \$438,178,000 pour l'année courante et des engagements de \$141,123,670 pour les années futures, relativement auxquels engagements il est estimé que les dépenses réelles en 1950-1951 ne dépasseront pas \$384,932,304.

M. Harkness: Lors de la mise en délibérations du budget du ministère de la Défense nationale, le 17 mars, je n'ai pas eu l'occasion de formuler d'observations générales et je me propose de le faire en ce moment.

Au cours des dernières sessions, les membres de notre parti ont soumis plusieurs propositions en vue de l'amélioration de nos services de défense. Je suis heureux de constater que, dans une certaine mesure, on a donné suite à quelques-unes de nos propositions. L'an dernier, en particulier, l'honorable député de Nanaïmo a demandé avec instance qu'on s'efforce d'assurer l'expansion de l'aviation militaire. Il a préconisé l'affectation d'une plus forte proportion du budget des dépenses militaires à ce service, ainsi qu'une augmentation considérable du matériel dont il dispose. Depuis plusieurs mois le ministre a souvent parlé en ce sens et s'est appliqué à souligner qu'on avait fort augmenté la proportion des crédits de la défense affectés à l'aviation militaire. Il semble avoir à cœur de convaincre toute la population que, des trois armes, l'aviation est celle à laquelle on s'intéresse le plus.

A maintes reprises, dans le passé, j'ai dit que l'organisation du ministère de la Défense nationale était trop compacte au sommet. A mon avis, on emploie un trop grand nombre de militaires aux divers quartiers généraux, dans les services administratifs. Il en résulte qu'il n'y en a pas beaucoup dans les unités de combat. Le ministre a donné à entendre qu'on est en train de faire des changements à cet égard ou qu'on en fera. L'un des vœux énoncés dans le rapport Mainguy signale précisément qu'il y a lieu, pour ce qui est de la marine, de relever de leurs fonctions un grand nombre d'officiers de marine employés au quartier général à du travail de bureau, pour ainsi dire, afin qu'ils puissent consacrer tout leur temps au service actif en mer. Je veux croire que le ministre, quand il s'agira de répondre dans le détail aux questions et aux discours prononcés le 17 mars dernier, nous dira plus précisément ce qui en est présentement et quelle est la proportion, pour ainsi dire, des hommes en service dans les unités de combat par rapport aux hommes en service au quartier général, de façon que nous puissions voir ce qui s'est fait dans les trois armes. Car, à mon avis, de telles mesures s'imposent autant, sinon plus, à l'égard de l'armée. Je